

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0013/2019

Objet : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code des Communes et notamment ses articles L 131.1 et L 131.2,
Vu le Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme, et notamment ses articles L 48 et 49,
Vu les arrêtés préfectoraux N°2911 en date du 18 Août 1961 et N°1214 en date du 21 Février 1978 fixant les zones de protection prévues à l'article L 49 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,
Vu la demande présentée le 26 février 2019 par Monsieur AUBRY Éric, Président du Club de pétanque de Sargé sur Braye, en vue de l'installation d'un débit de boissons de 3^{ème} catégorie à l'occasion des concours de pétanque, organisés en 2019 le jeudi 30 mai, samedi 15 juin, samedi 13 juillet, samedi 03 août et samedi 14 septembre au Boulodrome de Sargé sur Braye,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur AUBRY Éric, Président du Club de Pétanque de Sargé sur Braye est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie à l'occasion des concours de pétanque, organisés en 2019 le jeudi 30 mai, samedi 15 juin, samedi 13 juillet, samedi 03 août et samedi 14 septembre au Boulodrome de Sargé sur Braye, situé hors du périmètre de protection.

Article 2 : Le titulaire de la présente autorisation devra se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons et devra veiller à ce qu'aucun bruit gênant par son intensité ne vienne troubler le voisinage.

Article 3 : Monsieur le Maire de Sargé sur Braye est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, Monsieur AUBRY Éric, Président du Club de Pétanque de Sargé sur Braye et transmis pour information à Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau.

Copie certifiée conforme
Sargé sur Braye, le 7 mars 2019

L'adjointe au Maire,
Martine ROUSSEAU

